RAPPORT ANNUEL 2012

SYDED Lot

DÉCHETS

COMPÉTENCE : **TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS**

Le mot du Président

Après une année 2011 marquée par un bon résultat financier, dû à une conjoncture inflationniste des prix de reprise des matériaux recyclés, 2012 ne suit pas la même tendance puisqu'impactée par le contexte économique général défavorable.

Du point de vue des activités, cette année a permis de consolider les nombreuses évolutions enregistrées en 2011, tout en menant des réflexions sur les problématiques et les projets de demain.

En matière de **traitement des déchets**, le SYDED a conforté sa logique de Valorisation et de Prévention. Ainsi, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques est expérimentée depuis mars sur 80 % du territoire. Si je ne peux que regretter que l'ensemble des usagers ne soit pas encore concerné, les premiers résultats semblent positifs et permettront, je l'espère, d'étendre ces consignes à tous dès le début de l'année 2014.

Une étude de la composition des ordures ménagères a été réalisée afin de définir les organisations ou techniques à mettre en œuvre pour optimiser la valorisation et la prévention. De plus, si cela fait déjà 10 ans que la distribution de composteurs individuels a été instaurée, des opérations de compostage collectif ont été initiées pour la première fois cette année, en partenariat avec différentes structures publiques et privées.

Malgré le durcissement des politiques de financement des **réseaux de chaleur**, le dynamisme du SYDED en la matière ne faiblit pas, puisque celui de Livernon a été mis en service en mars et que 7 autres projets sont en cours. La consolidation de la ressource bois locale constituera une priorité pour sécuriser l'alimentation de réseaux de plus grande ampleur. Par ailleurs, il se dégage une volonté d'optimisation des réseaux existants, notamment en les densifiant ou en les étendant.

La thématique de **l'eau potable** a constitué l'un des temps forts de l'année 2012. L'approvisionnement en eau potable étant un des enjeux majeurs dans les années à venir, j'ai souhaité organiser les Rencontres départementales sur l'eau potable à l'attention des élus lotois. Ces échanges ont confirmé l'intérêt de la révision du Schéma Départemental sous l'égide du Conseil général. Désormais entrée dans sa phase opérationnelle, elle permettra aux collectivités de disposer de pistes de réflexion aux problématiques actuelles ou futures. Les solutions potentielles incluront des notions de mutualisation de moyens, d'économie financière et de gestion rationnelle et optimisée des fonds publics.

L'assistance technique à **l'assainissement** et aux **eaux naturelles** a su s'adapter aux besoins des collectivités adhérentes afin de les accompagner face aux évolutions règlementaires et dans leurs projets. A ce titre, la synergie croissante entre ces deux activités facilite la prise en compte de l'impact sur le milieu des opérations d'assainissement. A présent, le SYDED élimine les boues de stations d'épuration quels que soient leur nature et leur mode de traitement, et notamment par épandage.

Economie circulaire, débat sur la transition énergétique, reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques constitueront les enjeux de demain auxquels l'ensemble des concitoyens devra faire face. En tant que Président, je ne peux que me féliciter du fait que cette structure soit devenue un **opérateur public départemental de gestion environnementale intégrée**. Fruit de l'implication des élus comme du personnel, le SYDED s'efforcera de continuer d'offrir un service public de qualité au meilleur prix.

Bernard CHOULET

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot 4
- Forme juridique 4
- Compétences 4
- Adhérents 4
- Organisation 5
- Moyens humains 6
- Moyens matériels 7
- Bilan financier global 8

Faits marquants 9

DÉCHETS

Vue d'ensemble 12
- Bilan quantitatif global 12
- Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED 13
- Actions pour la réduction des déchets 14
- Mode de financement de la gestion des déchets 15

Tri des déchets recyclables et valorisation du verre 16
- Mode de collecte 16
- Démarche d'amélioration des collectes sélectives 16
- Mode de traitement 17
- Quantités apportées (Lot + hors département) 18
- Quantités recyclées (collectivités SYDED) 19
- Évolution des résultats (collectivités SYDED) 20
- Bilan environnemental du recyclage 21
- Projets 22
- Bilan financier 22

Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois 23
- Déchetteries 23
- Compostage des végétaux 25
- Valorisation du bois non traité 25
- Localisation des équipements 26
- Projets 26
- Bilan financier 26

Traitement des déchets non valorisables 27
- Mode de collecte 27
- Quantités traitées 27
- Mode de traitement 27
- Évolution des quantités 29
- Bilan financier 30

En savoir PLUS...

Actions de communication 32
- Pour les scolaires 32
- Pour les élus locaux 32
- Pour le grand public 33

Prévention des risques 34
- Santé – sécurité : la prévention 34
- Environnement : la maîtrise des impacts 34

ⓘ Pour ce rapport, les statistiques sont calculées d'après la population municipale INSEE 2009 : 178 777 habitants pour la totalité des collectivités adhérentes au SYDED (Lot + 2 communes aveyronnaises).

Les tarifs sont calculés sur la population DGF 2009 : 201 415 habitants (prise en compte des résidences secondaires).

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

UN ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

Traitement des déchets ménagers et assimilés :
- Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
- Traitement des déchets non valorisables
- Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois

Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :
- Réalisation de réseaux de chaleur
- Gestion des réseaux de chaleur
- Développement des énergies renouvelables

Production de l'eau potable :
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
- Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production

Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
- Prise en charge du transport des boues et de leur traitement

Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
13 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	**12 collectivités** pour la gestion de réseaux de chaleur	**45 collectivités** chargées de la gestion de l'eau potable	**136 collectivités** chargées de l'assainissement des eaux usées	**24 collectivités** chargées de la gestion des eaux naturelles
340 communes du Lot + 2 de l'Aveyron	9 réseaux 716 abonnées	3 stations de pompage 52 missions de suivi	Adhérents : 17 "ANC", 119 "AC", 80 "Boues"	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

178 777 habitants (pop. municipale INSEE 2009).
201 415 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :
- "Finances et administration générale",
- "Déchets",
- "Assainissement",
- "Eau Potable",
- "Communication".

• 4 Collèges :
- "Assainissement",
- "Eau Potable",
- "Eaux Naturelles",
- "Bois-énergie".

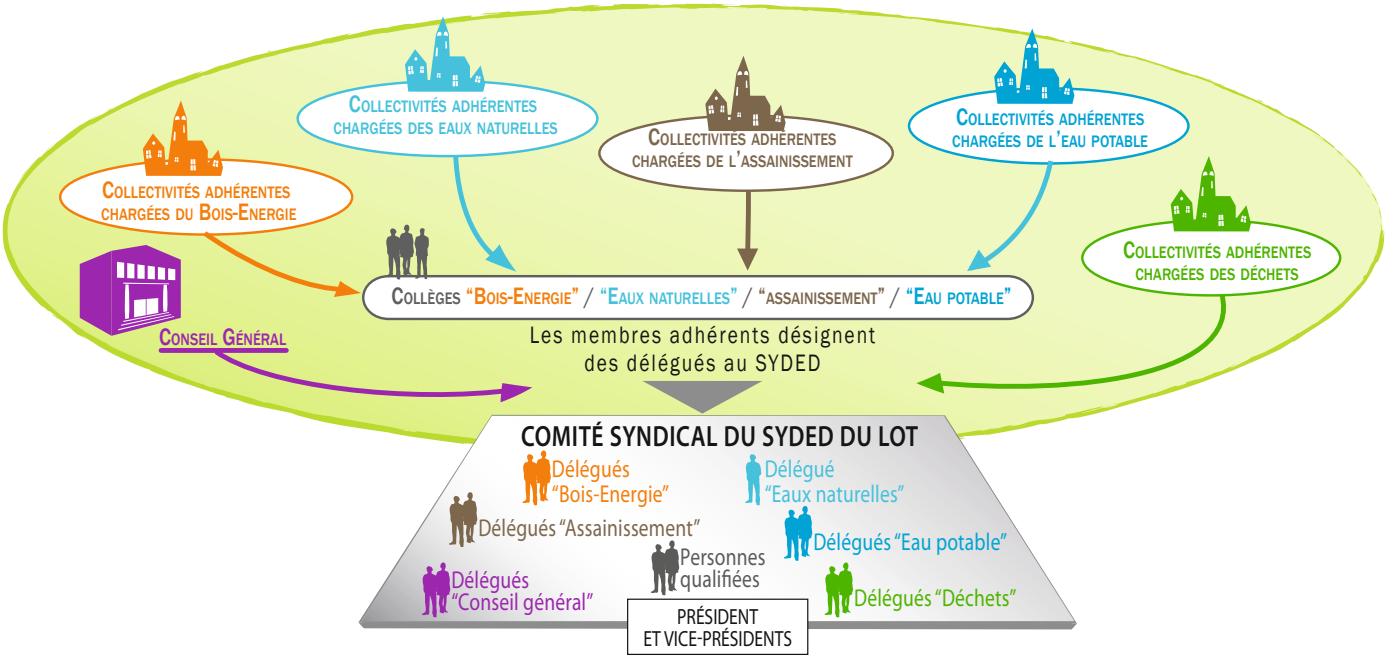

■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Le SYDED a opté pour un mode de gestion de ses activités en **régie directe**.

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

MOYENS HUMAINS

Effectif total au 31/12/2012 : 263 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour 680 habitants

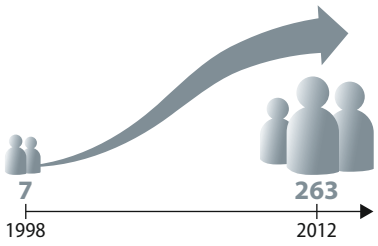

DIRECTION

LES SERVICES SUPPORTS

49 agents :

administratif, ressources humaines,
communication, qualité / sécurité / environnement,
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

LES SERVICES OPERATIONNELS

214 agents :

EAUX NATURELLES	ASSAINISSEMENT	EAU POTABLE	RÉSEAUX DE CHALEUR	ENTRETIEN MAINTENANCE
2 agents	10 agents	6 agents	4 agents	14 agents

CENTRES DE TRI	DÉCHETTERIES	VALORISATION BOIS & VÉGÉTAUX	AMÉLIO. COLLECTE & PRÉVENTION	QUAIS DE TRANSFERT	TRANSPORT
125 agents	26 agents	3 agents	7 agents	3 agents	14 agents

**Sur les 214 agents des services opérationnels,
192 sont consacrés à la compétence "Déchets".**

MOYENS MATÉRIELS

EQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 22 ISDI (gravats),
- 9 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

EQUIPEMENTS MOBILES

- 18 camions polybennes,
- 7 remorques PL,
- 30 engins de manutention
(engins télescopiques, tractopelles, pelles),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 37 véhicules légers,
- 3 remorques VL.

BILAN FINANCIER GLOBAL

Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
"***Déchets***", "***Bois-énergie***", "***Assainissement***", "***Eau Potable***" et "***Eaux Naturelles***".

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 21 299 792 €

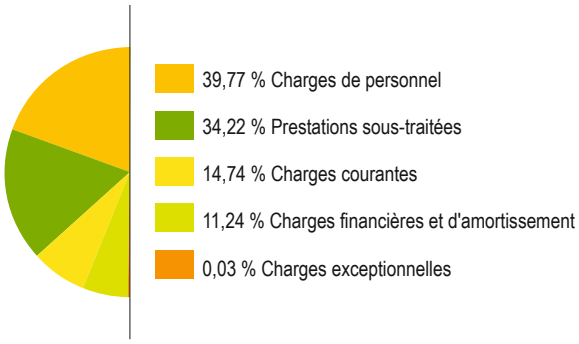

Répartition des dépenses par budget et par activité :

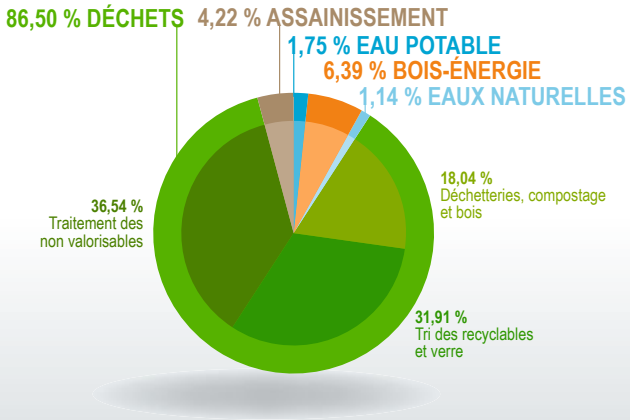

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 7 147 761 €

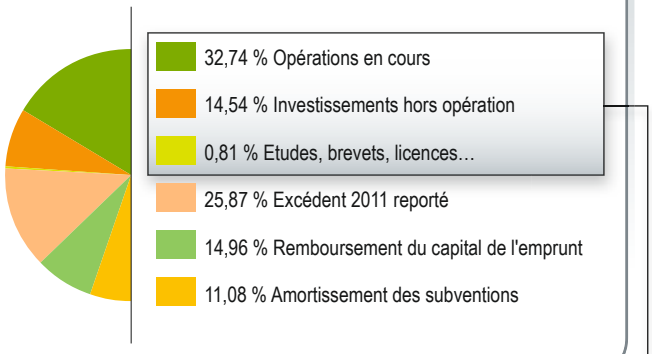

Répartition des dépenses réelles : 3 437 242 €

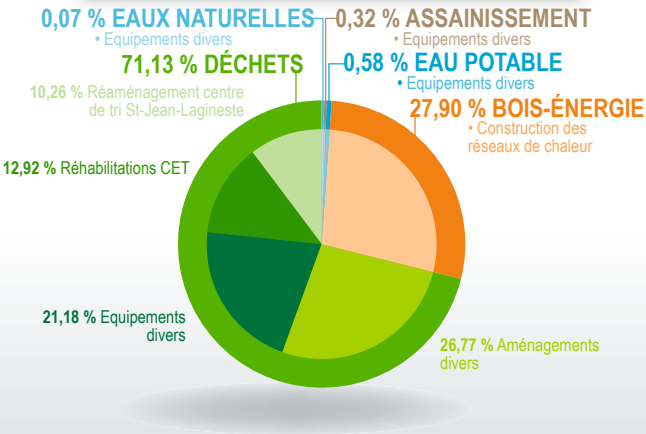

RECETTES : 23 980 778 €

Excédent 2012 : 2 680 986 €

dont **1 004 692 € d'excédent réel 2012**
et **1 676 294 € d'excédent reporté 2011**, soit : 1 540 000 € Budget Déchets,
87 868 € Budget Eau Potable,
20 816 € Budget Eaux Naturelles,
15 973 € Budget Assainissement,
11 637 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT* : 3 437 242 €

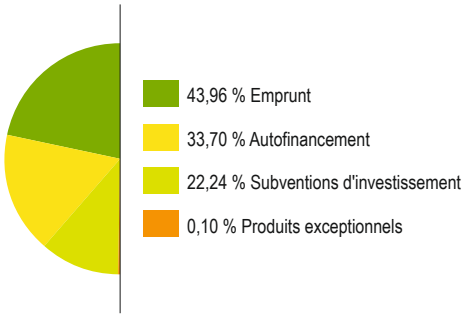

* Financement des dépenses réelles

La durée de l'extinction de la dette (13,6 millions d'euros) est de 20 ans (2032).
Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,58 % des recettes réelles de fonctionnement).

FAITS MARQUANTS

L'année 2012 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 119 417 tonnes de déchets, dont :

- 29 595 tonnes de recyclables
- 42 267 tonnes d'ordures résiduelles
- 47 555 tonnes d'apports en déchetteries

Par ailleurs, **l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques**, en partenariat avec Eco-Emballages a débuté le 1er mars 2012 et concerne 80 % de la population lotoise (secteurs de Catus et Saint-Jean-Lagineste).

A noter le lancement, en complément du compostage individuel, d'une **opération de compostage collectif**, afin de réduire la part de fermentescibles.

Une **étude de caractérisation des ordures ménagères** sur le département du Lot a également été réalisée (MODECOM).

Le SYDED s'est aussi engagé dans un programme de **réhabilitation et d'optimisation des déchetteries** dont les premiers travaux ont démarré au printemps 2012.

Secteur de Catus
Les travaux pour la construction de la nouvelle déchetterie de Cahors ont débuté en octobre 2012, pour une mise en service prévue à l'automne 2013 (650 000 €).
L'installation de stockage de Dégagnac a été réhabilitée.

Secteur de Figeac
La plateforme de valorisation du bois et le hangar de stockage avec intégration d'une toiture photovoltaïque ont été mis en service (680 000 €).

Secteur de Saint-Jean-Lagineste
Les opérations d'aménagement du centre de tri sont finalisées. L'inauguration du centre de tri a eu lieu en juin 2012.

BOIS-ÉNERGIE

Exploitation des réseaux de chaleur
Le SYDED gère **9 réseaux**, avec 716 bâtiments raccordés au total.
Leur exploitation représente **992 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

Construction des réseaux de chaleur
La réalisation du réseau de Livernon a été finalisée en mars (800 000 €).
La 2ème phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est entamée.
Le projet du réseau de Lacapelle-Marival est reporté, dans l'attente d'attribution de subventions.

EAU POTABLE

L'Eau Potable a été le thème principal du SYnergie de janvier 2012. **Le SYDED a** également **organisé** en septembre **une rencontre départementale sur l'eau potable** qui a réuni les acteurs départementaux et également des intervenants extérieurs.

Gestion opérationnelle

Le SYDED a continué de prendre en charge **l'exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 472 471 m³ d'eau vendus.

La révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable se poursuit.
Des études ont été engagées pour la réalimentation de la commune de Caillac et les secteurs de Martel et Bétaille/Vayrac.

Assistance technique
Près de 52 missions de maîtrise d'œuvre ont été menées auprès de collectivités membres.

ASSAINISSEMENT

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées
311 visites de stations d'épuration ont été réalisées.
36 opérations dans le cadre de l'**assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) ont été formalisées.

Assistance à l'assainissement non collectif
Le travail d'accompagnement des SPANC sur **l'harmonisation départementale** des services et des tarifs se poursuit.

Traitement des boues de stations d'épuration
13 056 tonnes de boues ont été traitées en 2012. Depuis le 1er janvier 2012, le SYDED prend en charge le traitement des boues issues des STEP quels que soient leur nature et leur mode de traitement, notamment par épandage.

EAUX NATURELLES

Connaissance des eaux naturelles
Dans la mesure où le **suivi de la qualité des eaux souterraines** a pu être réalisé en interne par les services du Conseil général, il n'est plus assuré par le SYDED.
Le programme de suivi de la qualité des eaux superficielles du réseau de suivi territorial du SAGE Célé a été consolidé.
Cette mission est de plus en plus impliquée sur le volet « impact sur le milieu » des opérations d'assainissement.

Assistance à la gestion des eaux de baignade
Le SYDED a mis en place des **panneaux d'information sur les 22 sites de baignade** et a aidé à la création de 2 nouvelles baignades.
L'Assistance Technique aux Personnes Responsables d'une Eau de Baignade (ATPREB) **a été renforcée** ce qui a permis la fermeture préventive des sites.

Activités **"DÉCHETS"**

VUE D'ENSEMBLE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est la compétence originelle du SYDED. Elle a été la raison même de sa création en 1996. Précurseur dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans le Lot, le SYDED regroupe aujourd'hui 13 collectivités adhérentes et assure la compétence de valorisation et de traitement des déchets.

La collecte des déchets est quant à elle gérée par les collectivités locales (syndicats, regroupements de communes...).

BILAN QUANTITATIF GLOBAL

Quantité totale traitée : **119 417** tonnes (118 241 t. en 2011)

- **111 617** tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED (110 418 t. en 2011),
- **7 800** tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département (7 823 t. en 2011).

LE SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

Le synoptique des flux des déchets présenté ci-dessous donne une vue globale sur les quantités collectées, traitées et valorisées par le SYDED, ainsi que les différentes filières de destination des produits.

DDS, DASRI, ISDND, ISDI : voir lexique en dernière page

Valorisation
Valorisation partielle
Pas de valorisation

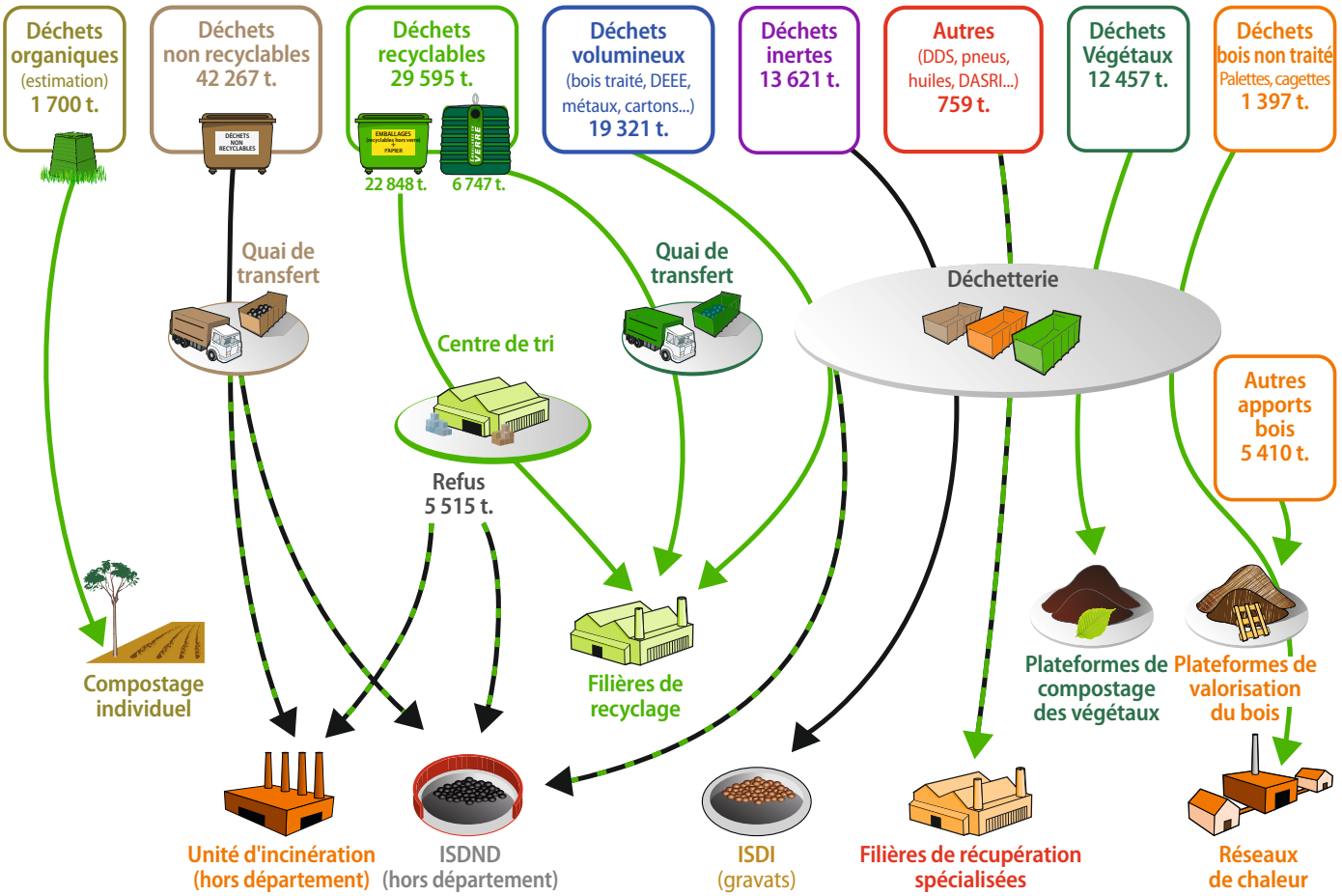

LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION : 50 %

Valorisation matière : 35 %
Recyclage, filières de récupération, compostage...

Valorisation énergétique : 15 %
Réseaux de chaleur au bois, production d'énergie...

Non valorisés : 50 %
Déchets enfouis non valorisés, mâchefers d'incinération.

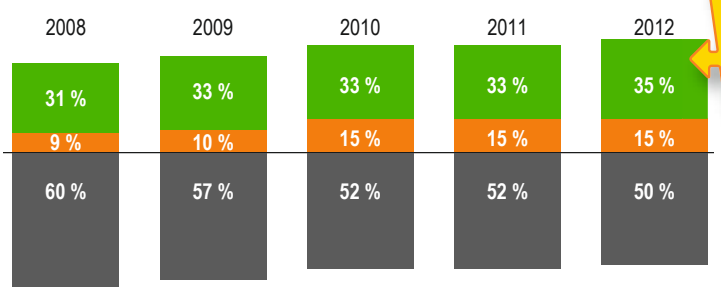

Objectif 2012 du Grenelle : **35%** de valorisation matière

BILAN QUANTITATIF DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYDED

LA "POUBELLE LOTOISE" (KG/HAB.)

Pour 2012, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à **548 kg** par habitant* (547 kg en 2011). Mais l'augmentation des apports en déchetterie (+10 kg/hab.) masque **une baisse notable de 8 kg par habitant sur les bacs de collecte.**

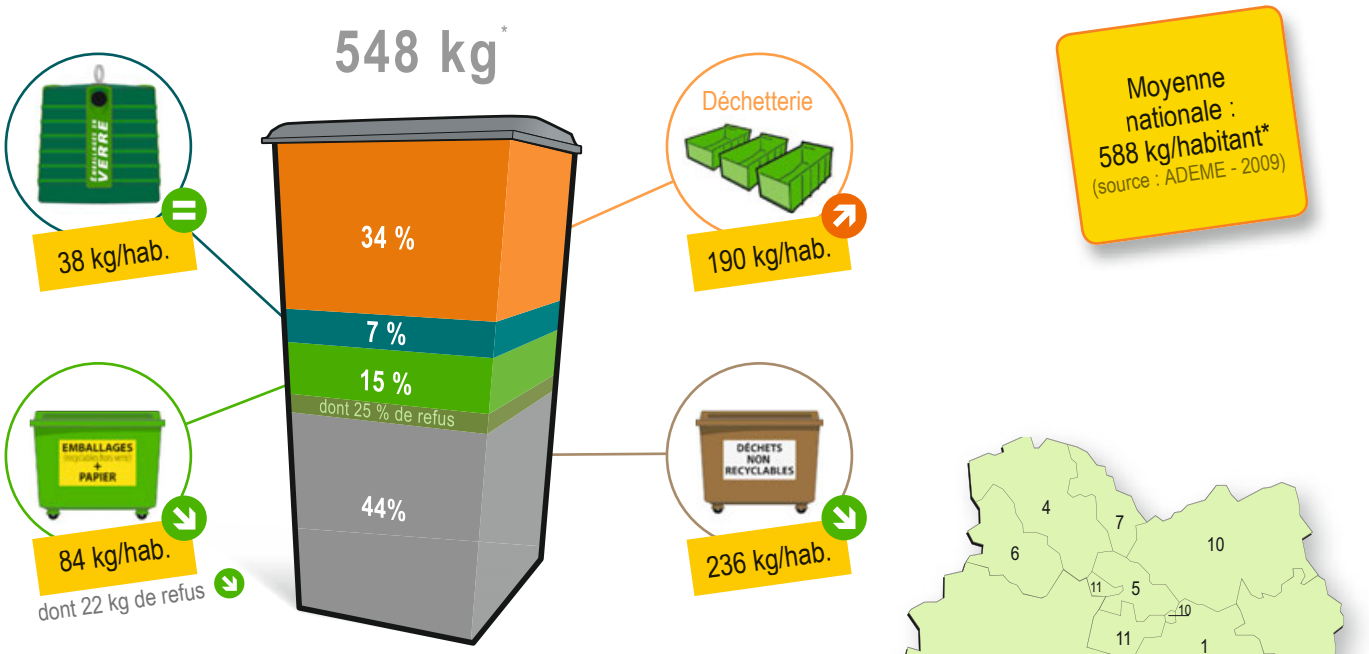

* Hors gravats

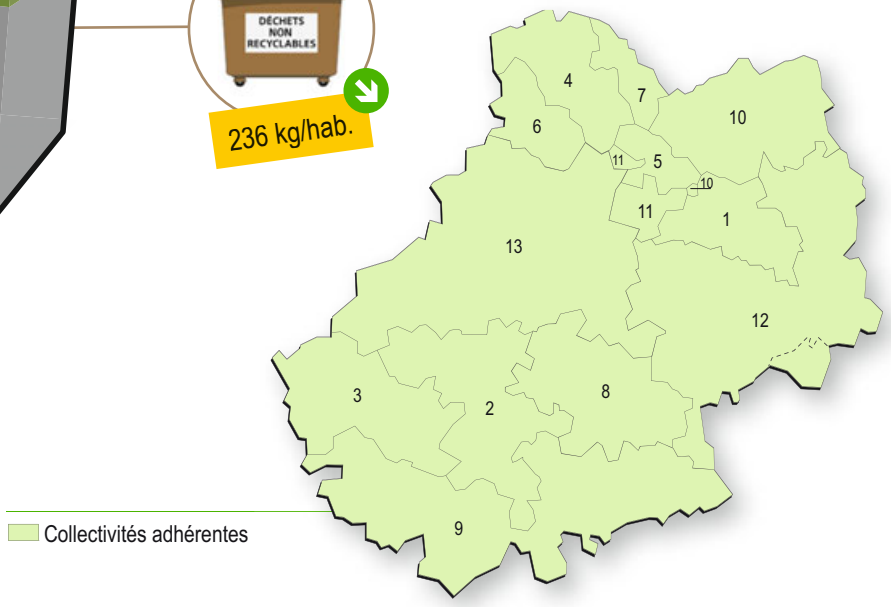

LES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

	Collectivités membres lotoises	Population municipale 2009	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets recyclables apportés	
1	C.C. Causse Ségala Limargue	6 627 hab.	1 329 t.	200,5 kg/hab.	500 t.	75,4 kg/hab.
2	C.A. du Grand Cahors	37 479 hab.	9 834 t.	262,4 kg/hab.	3 275 t.	87,4 kg/hab.
3	C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	15 527 hab.	3 716 t.	239,3 kg/hab.	1 400 t.	90,2 kg/hab.
4	C.C. du Pays de Martel	6 040 hab.	1 368 t.	226,5 kg/hab.	539 t.	89,2 kg/hab.
5	C.C. du Pays de Padirac	2 316 hab.	448 t.	193,2 kg/hab.	188 t.	81,5 kg/hab.
6	C.C. du Pays de Souillac	7 529 hab.	2 103 t.	279,4 kg/hab.	561 t.	74,5 kg/hab.
7	C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	4 892 hab.	1 116 t.	228,1 kg/hab.	375 t.	76,6 kg/hab.
8	C.C. Lot-Célé	4 645 hab.	1 092 t.	235,1 kg/hab.	416 t.	89,7 kg/hab.
9	SICTOM des Marches du Sud Quercy	15 425 hab.	3 378 t.	219,0 kg/hab.	1 445 t.	93,7 kg/hab.
10	SICTOM du Pays du Haut Quercy Dordogne	17 480 hab.	3 461 t.	198,0 kg/hab.	1 259 t.	72,0 kg/hab.
11	SM Bio-Alvignac-Gramat DM	4 456 hab.	1 285 t.	288,4 kg/hab.	424 t.	95,1 kg/hab.
12	SMIRTOM de la Région de Figeac	34 321 hab.	7 757 t.	226,0 kg/hab.	2 666 t.	77,7 kg/hab.
13	SYMICTOM du Pays de Gourdon	22 040 hab.	5 375 t.	243,9 kg/hab.	2 000 t.	90,8 kg/hab.
TOTAUX :		**178 777 hab.**	**42 267 t.**	**236,4 kg/hab.**	**15 048 t.**	**84,2 kg/hab.**

ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Bien avant les recommandations du Grenelle de l'environnement, le SYDED a su encourager la réduction des déchets à la source en offrant aux particuliers des autocollants "stop-pub" et des sacs cabas réutilisables et surtout en proposant des kits de compostage domestique.

Les objectifs de « Prévention » instaurés par le Grenelle en 2009 (réduction de 7 % des ordures ménagères en 5 ans) ont été l'occasion pour le SYDED de reconduire et d'élargir ses moyens d'actions. C'est dans cette perspective qu'un accord a été signé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets d'une durée de 5 ans.

LES RÉSULTATS

En 2012, soit à mi-parcours, on constate **une réduction de près de 20 kg/hab**. Ces résultats sont encourageants au regard des quantités de déchets recyclables qui se maintiennent à un niveau élevé.

Une réduction de **6 kg/hab. reste encore à accomplir d'ici 2015** pour atteindre l'objectif du Programme Local de Prévention (PLP).

Objectif prévention : **- 26 kg/hab.** en 5 ans

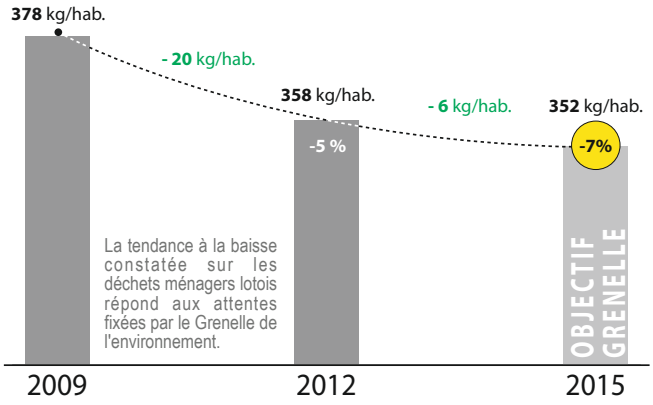

LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

1200 composteurs distribués en 2012
En **10 ans**, **15 200** foyers équipés (soit 19 % des foyers lotois).

Prix d'acquisition : 20 € TTC

STOP-PUB

19,8 % des foyers lotois équipés de l'autocollant

ⓘ Les autocollants "stop-pub" du SYDED sont gratuits. Ils sont mis à la disposition des usagers sur les 29 déchetteries du Lot.

COMPOSTAGE COLLECTIF

(opération initiée en 2012)

24 structures déjà engagées dans une action de compostage avec le SYDED (campings, restaurants, établissements scolaires ou de soins, résidences collectives, jardins partagés…).

Environ 2 tonnes de déchets fermentescibles économisées par projet et par an.

Prix d'acquisition : 100 € TTC
(y compris un accompagnement personnalisé).

SENSIBILISATION

L'année 2012 a été consacrée à la mise en place d'actions de communication lors de **manifestations culturelles et sportives sur le département :**

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, « Printania » à Souillac, Fête Départementale des sports à Gramat…

La philosophie du programme de réduction des déchets

Contrairement aux solutions "techniques" que peuvent apporter les industriels (réduction du poids des emballages...), les moyens à mettre en œuvre au niveau des usagers et des collectivités sont davantage d'ordre "**comportemental**". Pour qu'un résultat puisse être durable en matière de réduction des déchets, les changements doivent avant tout s'opérer sur la conscience et les habitudes de consommer de chacun.

MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie. Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.

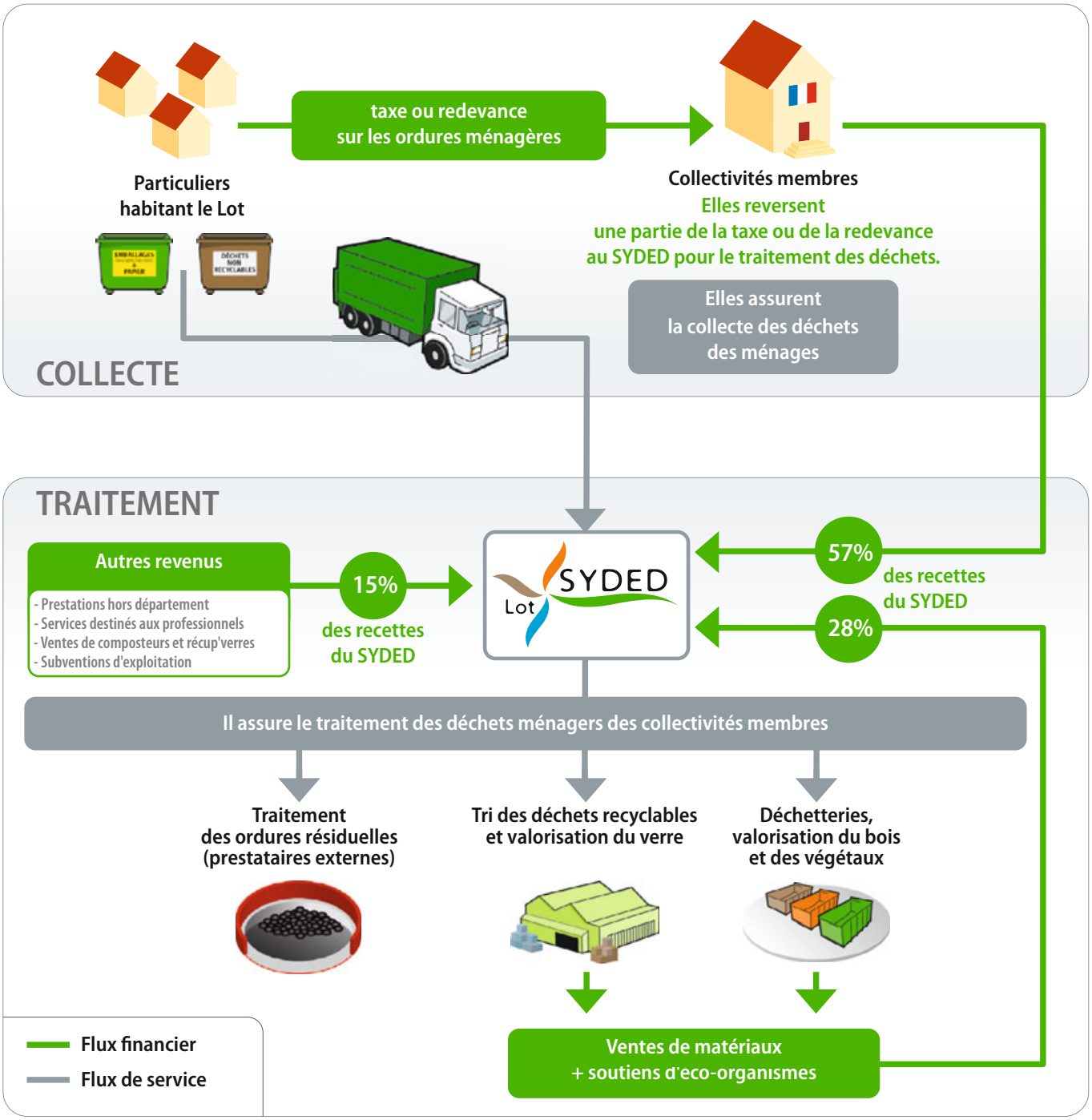

Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant pour la gestion de la structure administrative "Déchets".
Délibérations du 13/01/2012 - Réf. 2012-CS1-081

TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISATION DU VERRE

MODE DE COLLECTE

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) ▸ en porte à porte :
Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs (individuels ou collectifs de couleur verte), dans des conteneurs enterrés, des sacs transparents ou des caissettes.
La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Emballages en verre ▸ en apport volontaire :
Ces emballages sont déposés dans les 1 246 récup'verres répartis sur le département : cela représente environ 1 récup'verre pour 142 habitants.
Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour accomplir cette démarche de terrain.

■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

Poursuite de l'optimisation de l'organisation des collectes entamée en 2007 :

12 collectivités bénéficient d'un accompagnement du SYDED (88 % de la population) :

- Rationalisation des tournées ➜ 75 tournées recyclables analysées.
- Amélioration des emplacements ➜ 7 800 emplacements recensés.
- Analyse de l'état du parc et de sa signalétique ➜ plus de 26 000 bacs répertoriés.
- Renforcement de la qualité du service ➜ sensibilisation des agents, renforcement des consignes de collecte, mise en place de panneaux…

Amélioration de la sensibilisation des habitants : Communication de proximité

Près de **2 850** foyers sensibilisés en 2012 et 90 nouveaux professionnels, ce qui porte à plus de 8000 usagers rencontrés depuis 2007.

Nouvelles consignes délivrées sur la zone d'expérimentation pour le tri de l'ensemble des emballages en plastique.

Amélioration du tri auprès d'établissements partenaires

L'objectif de cette démarche est de renforcer le recyclage en proposant aux établissements partenaires du SYDED de mettre en place ou d'améliorer le tri sélectif au sein de leurs services (cuisines, administratifs…).

➜ Accompagnement à la mise en place du tri dans le cadre des activités administratives, professionnelles, de restauration…

➜ Variété des interventions : Centres hospitaliers, ESAT, EHPAD, Collèges, Maison du Département… Depuis 2012, ces actions se sont étendues aux campings.

➜ Une quarantaine de démarches sont en cours, soit 3 fois plus qu'en 2011.

LES RÉSULTATS

L'objectif d'un **taux de refus entrant** (avant traitement en centre de tri) de 25 % en 2013 est déjà largement dépassé puisqu'il est de 19,3 % en 2012.

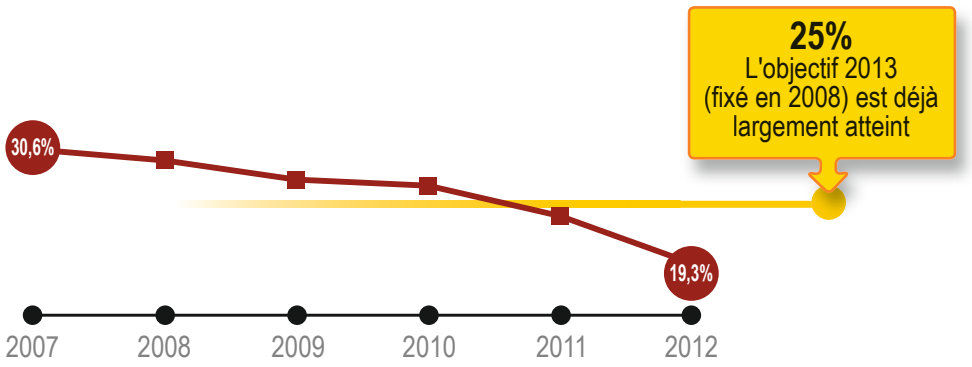

Performances de tri estimées à partir des caractérisations réalisées en entrée de centre de tri montrent des résultats dépassant les 60 kg d'emballages triés (hors verre) par habitant en moyenne dur le département.

L'expérimentation du tri de tous les emballages plastiques menée depuis mars 2012 avec Eco-Emballages contribue à l'amélioration de ces résultats en 2012.

MODE DE TRAITEMENT

LES DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)

Les déchets recyclables pré-triés par les habitants sont acheminés vers les **3 centres de tri du SYDED**.

Le tri par matériaux est affiné selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emplois. 10 catégories de matériaux sont ensuite conditionnées et expédiées vers des unités de recyclage hors département.

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles.

LES EMBALLAGES EN VERRE

Les emballages en verre collectés dans les récup'verres répartis sur le département sont acheminés vers les 3 quais de transfert du verre.

QUANTITÉS APPORTÉES (LOT + HORS DÉPARTEMENT)

Papiers et emballages (hors verre) : 22 848 tonnes (22 754 tonnes en 2011)

- 15 048 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED,
- 7 800 tonnes proviennent de collectivités hors département (SYDOM 12, SYTTOM 19 et Fumel 47).

Les déchets apportés par les collectivités membres du SYDED représentent 66 % des déchets valorisables réceptionnés.

Emballages en verre : 6 747 tonnes (6 753 tonnes en 2011)

LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS APPORTÉES PAR SECTEUR

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en **3 secteurs**, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.

Il est à noter que l'amélioration du process du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste permet d'augmenter de façon significative les quantités traitées sur ce site (doublement des capacités de tri).

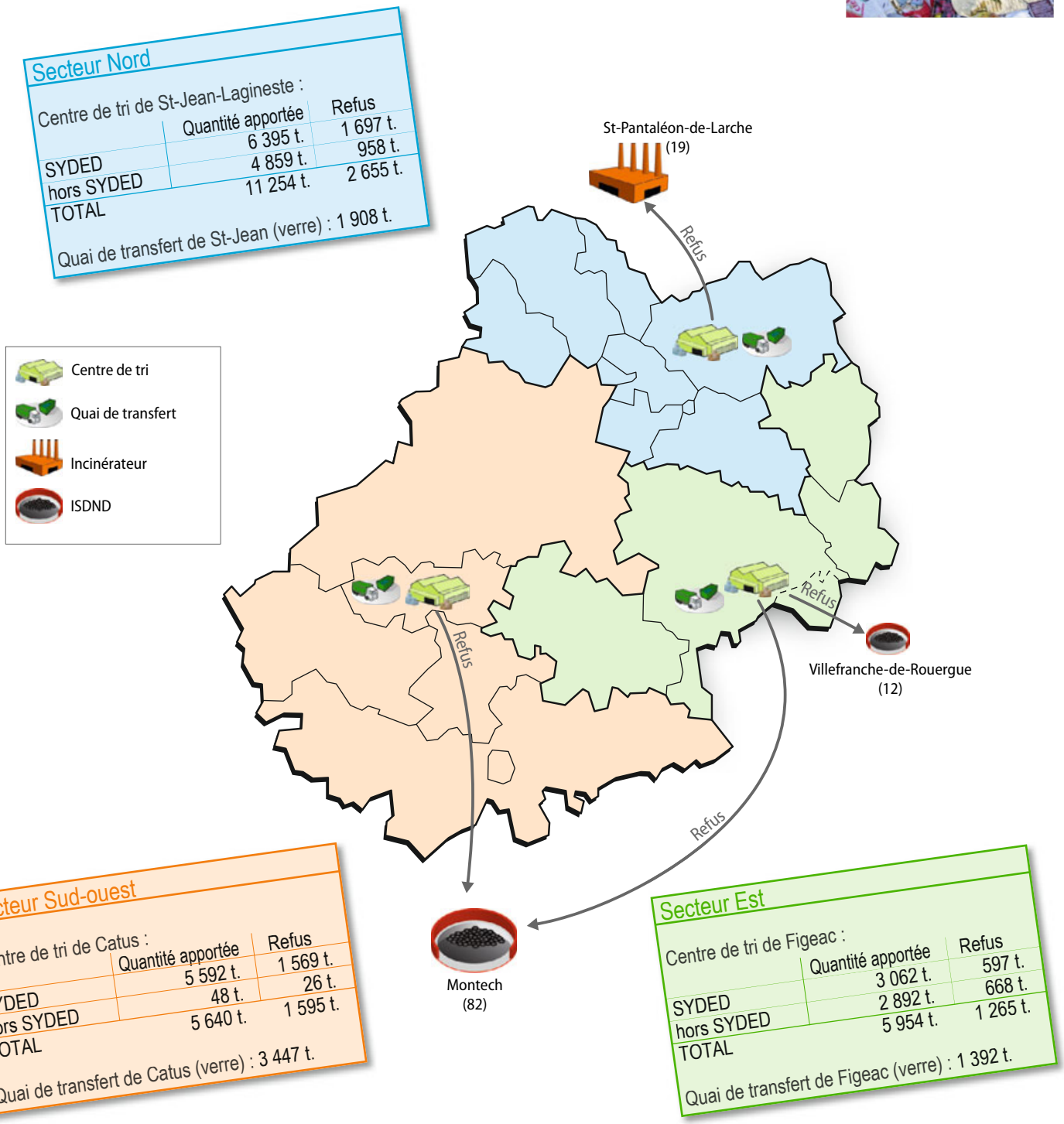

QUANTITÉS RECYCLÉES (COLLECTIVITÉS SYDED)

Papiers et emballages (hors verre) **: 11 579 tonnes**, soit ≈ 65 kg/hab./an
Refus : 3 863 tonnes, soit 25 % des quantités traitées.

Emballages en verre : 6 747 tonnes, soit ≈ 38 kg/hab./an

Déchets recyclés
Moyenne lotoise :
103 kg/habitant
Moyenne nationale :
64,5 Kg/habitant*
(ADEME-SINOE, 2009)

* Moyenne des collectes sélectives (75 kg/hab.) diminuée du taux de refus national (23%) pour la part "papiers et emballages hors verre".

LA RÉPARTITION PAR MATÉRIAU

1 %
Autres (petites ferrailles...)
229,1 tonnes
1,281 kg/hab.

3 %
Métaux (acier, aluminium)
474,5 tonnes
2,65 kg/hab.

8 %
Plastiques
1 528,3 tonnes
8,5 kg/hab.

37 %
Verre
6 747,4 tonnes
37,7 kg/hab.

31 %
Papier
5 752,3 tonnes
32,2 kg/hab.

20%
Carton
3 594,8 tonnes
20,1 kg/hab.

La quantité globale de déchets recyclés a augmenté de près de **1 200 tonnes supplémentaires valorisées par rapport à l'année précédente** (+7 %). Les usagers ont trié plus de plastiques, de cartons et d'emballages en métal.

Les résultats 2012 sont encourageants quant à l'implication des usagers dans l'objectif de valorisation maximale des déchets.

FOCUS

"LA CATÉGORIE PLASTIQUES"

Depuis le 1er mars 2012 et en partenariat avec Eco-Emballages, le SYDED mène une expérimentation du tri et du recyclage de **tous les emballages plastiques** sur un échantillon de 80 % de la population (secteurs Nord et Sud – Ouest).

Cette expérimentation a permis pour l'année 2012 de valoriser **250 tonnes de déchets supplémentaires** (barquettes de jambon, pots de yaourts...) présents auparavant dans les ordures ménagères résiduelles ou dans les refus de tri.

En parallèle, la simplification de la consigne de tri pour les usagers a permis l'augmentation des quantités valorisées des autres plastiques déjà présents dans les consignes de tri, notamment les films souples, ainsi que les bouteilles et flacons.

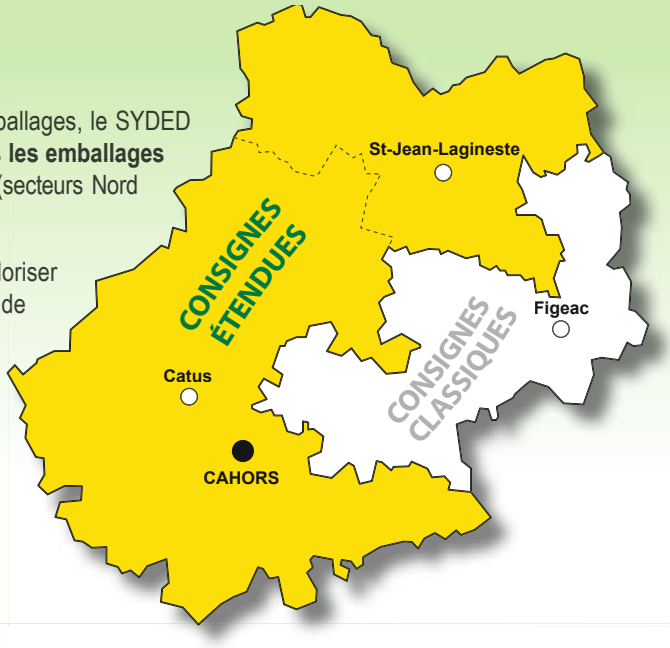

LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES MATIÈRES RECYCLABLES

*Destination provisoire : centre de sur-tri des plastiques en mélange issus de l'expérimentation avant réexpédition par matière vers différentes usines de recyclage.

EVOLUTION DES RÉSULTATS (COLLECTIVITÉS SYDED)

LES PAPIERS & EMBALLAGES (HORS VERRE)

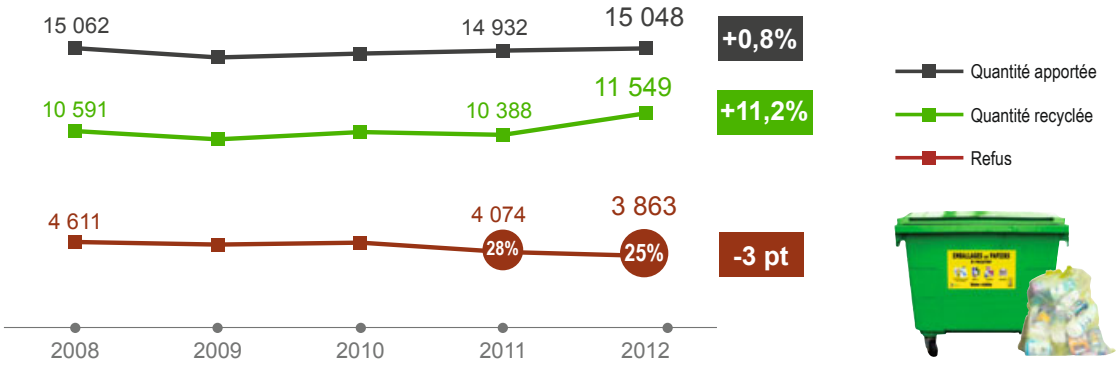

L'amélioration du tri perdure en 2012, avec une **baisse du taux de refus de près de 3 points** par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par la baisse des erreurs de tri et le lancement de l'expérimentation des nouvelles consignes de tri sur les emballages plastiques. L'écart entre la production et la quantité apportée se justifie par le traitement du stock de fin d'année 2011 lié à la fermeture temporaire du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste pour travaux d'optimisation.

LES EMBALLAGES EN VERRE

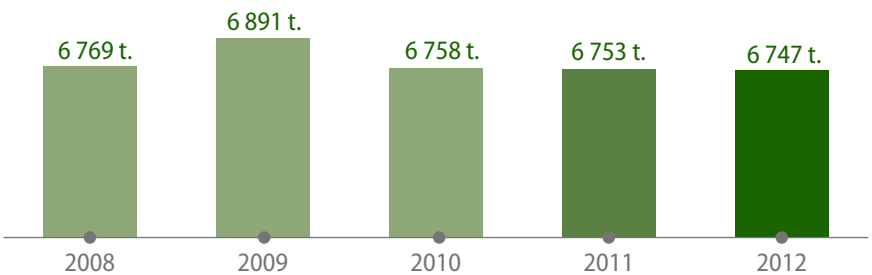

Quantité recyclée

Moyenne lotoise : **38 kg/habitant**
Moyenne nationale : 29 Kg/habitant*
(*ADEME 2009)

Les apports en verre sont quasiment identiques à l'année précédente. Avec une **moyenne de près de 38 kg par habitant**, le Lot demeure à un bon niveau de performance de tri.

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE

≈ 31 482 tonnes de matières premières économisées
➔ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...

≈ 165 millions de litres d'eau économisés
➔ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines

≈ 7 953 tonnes de CO_2 évitées
➔ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon

≈ 125 563 MWh économisés
➔ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Eco-Emballages

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

L'IMPACT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du territoire du SYDED (moyenne) :

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Eco-Emballages

PROJETS

Expérimentation sur le tri des plastiques :
L'expérimentation sur les secteurs Nord et Sud – Ouest se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2013. Le SYDED souhaite l'étendre à l'ensemble de son territoire dès 2014.

Tri des petits emballages métalliques :
Sur la zone du département desservie par le centre de tri de Catus, l'expérimentation du tri mécanique des « petits métaux » perdurera en 2013 (capsules, couvercles, feuille d'aluminium froissée).
Cette expérimentation permet d'augmenter de près de 10 % les quantités d'acier et de doubler les quantités d'aluminium récupérées sur le centre de tri de Catus.

BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 6 443 337 €

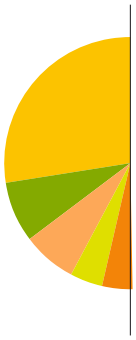

- 54,52 % Charges de personnel
- 15,66 % Fonctionnement courant
- 13,98 % Frais de structure
- 8,36 % Transfert et traitement des refus
- 7,49 % Charges financières et d'amortissement

RECETTES : 7 477 050 €

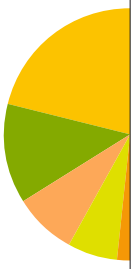

- 41,99 % Soutiens Eco-Emballages
- 25,38 % Prestations hors département
- 16,17 % Vente de matériaux
- 13,06 % Participations des collectivités
- 3,4 % Autres (soutien Eco-Folio, remboursement personnel,...)

Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :

Délibérations du 20/12/2012 - Réf. 2012-CS5-136

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :
le **taux de refus**(1) lié à l'aspect qualitatif et la **performance**(2) liée à l'aspect quantitatif.

1. Le taux de refus entrant (%) retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La performance (kg/habitant/an) est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

Tarif principal :

Moyenne : 18,50% soit 65 € HT

Taux de refus	R < 11%	11% ≤ R < 16%	16% ≤ R < 21%	21% ≤ R < 26%	R ≥ 26%
Tarif HT (tonne entrante)	55 €	60 €	65,00 €	70 €	75 €

Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 59 Kg/hab. DGF, soit 0 €

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 65	65 > P ≥ 62	62 > P ≥ 56	56 > P ≥ 53	P < 53
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+ 15 €

DÉCHETTERIES, COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX, VALORISATION DU BOIS

DÉCHETTERIES

LE MODE DE COLLECTE

La collecte des déchets “volumineux” ou “toxiques” s’effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries réparties sur le Lot. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.
Population desservie (DGF 2009) :
201 415 habitants lotois + 2 867 habitants hors Lot.

Conditions d’accès :

- Pour les particuliers habitant le Lot, l’accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l’accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.

LES QUANTITÉS TRAITÉES

47 555 tonnes de déchets ont été apportées dans les déchetteries.

Moyenne 2012
3 passages
par foyer

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

281 623 passages ont été enregistrés.

MOINS DE 5 000 PASSAGES	
Sousceyrac	2 245
Castelnau-Montratier	2 660
St-Gery	3 242
Lauzes	2 930
Montcuq	3 710
Salviac	3 825
Latronquiere	3 758
St-Germain-Du-Bel-Air	4 899
Catus	4 912

ENTRE 5 000 ET 10 000 PASSAGES	
Cazals	5 654
Payrac	6 115
Livernon	7 105
Labastide-Murat	6 281
Martel	7 238
Bagnac	6 585
Lalbenque	7 196
Limogne	6 903
Lacapelle-Marival	9 637
Cajarc	8 995
Vayrac	9 909
Luzech	8 120

ENTRE 10 000 ET 20 000 PASSAGES	
Capdenac-Gare	13 300
Gramat	15 473
Puy-L'Eveque	16 044
Gourdon	18 912

ENTRE 20 000 ET 25 000 PASSAGES	
Souillac	21 490
Glanes	21 879

PLUS DE 25000 PASSAGES	
Cahors	26 095
Figeac	26 511

Les 29 déchetteries réparties dans le département permettent un maillage suffisant des installations et de fait la **fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter**. Les Lotois ont de plus en plus le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.

LES TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR TRAITEMENT

Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux, le bois non traité et les gravats sont entièrement gérés par le SYDED**. Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage adaptées à leur nature (ISDI, ISDND).

Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois traité	2 161,2 t	Valorisation matière	Prévost Environnement
Cartons	781,6 t	Valorisation matière (cartonnerie)	
Métaux	2 390,3 t	Valorisation matière	
DEEE	1 853,4 t	Valorisation matière	Eco-Système
Encombrants	11 811,5 t	Stockage - ISDND	Séché Environnement / DRIMM
Textiles	322,5 t	Valorisation matière	Le Relais
Huiles de vidanges	98,7 t	Valorisation matière	SHRRU
DDS	314,9 t	Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	313,9 t	Valorisation matière	PAPREC
DASRI	3,4 t	Valorisation énergétique	C.D.M.
Batteries	5,7 t	Valorisation matière	PAPREC
Piles	18,4 t	Valorisation matière	Corepile
Cartouches d'encre	0,6 t	Valorisation matière	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	3,7 t	Valorisation matière	Recylum
Végétaux	12 456,7 t	Valorisation biologique (compostage)	**SYDED (en régie)**
Bois non traité (palettes / cagettes)	1 396,8 t	Valorisation énergétique (combustible chaufferies)	
Gravats*	13 621,2 t	Stockage - ISDI	
TOTAL :	47 555 t		

* Quantité estimée

LA RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE TRAITEMENT

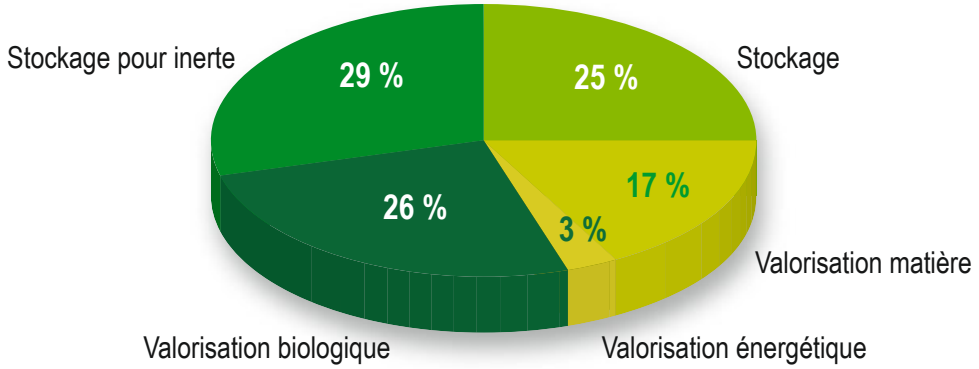

L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES QUANTITÉS APPORTÉES

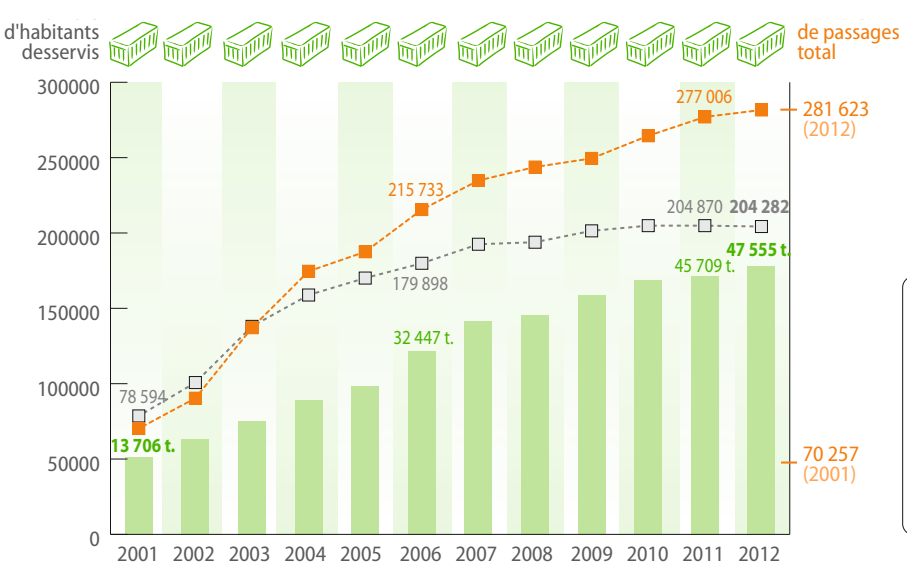

- Moyenne - 169 kg par passage !

COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

LA QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX COLLECTÉE

12 457 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage (8 % de plus par rapport à 2011).
Plateforme de Catus : 5 235 t.
Plateforme de Figeac : 3 296 t.
Plateforme de St-Jean-Lagineste : 3 926 t.

LA QUANTITÉ DE COMPOST PRODUITE

4 360 tonnes de compost ont été produites.

L'UTILISATION DU COMPOST

3 659 tonnes de compost ont été mises à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement, livrées sur la plupart des déchetteries.
Le compost est soumis à un programme de suivi qualité et à des campagnes d'analyses réglementaires.
Les analyses réalisées en 2012 sont conformes à la norme NF U 44-051:2006.

VALORISATION DU BOIS NON TRAITÉ

LA QUANTITÉ DE BOIS COLLECTÉE

6 807 tonnes de bois ont été pris en charge au total (5 453 tonnes en 2011) **:**

- **1 397 tonnes de palettes/cagettes** et **426 tonnes** d'autres bois ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes,
- **3 221 tonnes de plaquettes forestières** d'élagage issues principalement des chantiers d'élagage du Conseil général,
- **2 189 tonnes** issues des **déchets de l'industrie du bois.**

L'UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Les plaquettes alimentent les chaudières à bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED (9 en fonctionnement en 2012).
Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (Hôtel et Maison du département, commune de Nuzéjouls, ateliers municipaux de Cahors).

L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS PRODUITES

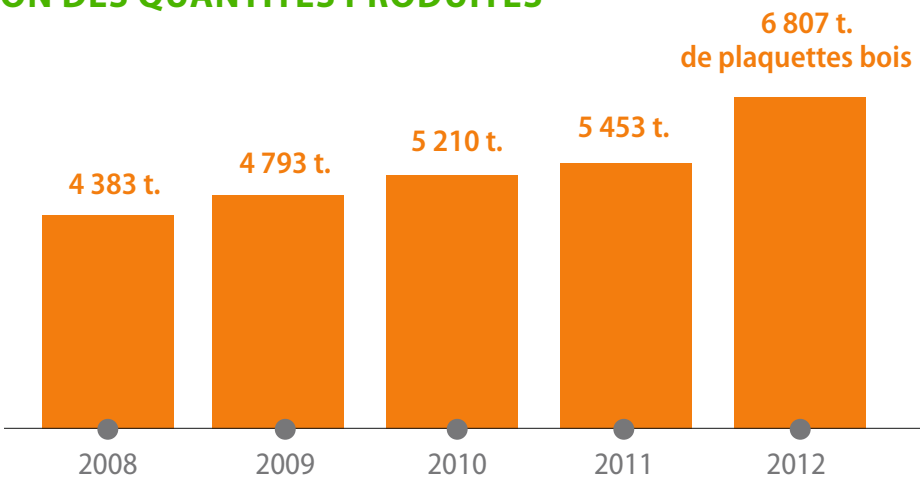

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS (DÉCHETTERIES, PLATEFORMES DE VALORISATION ET ISDI)

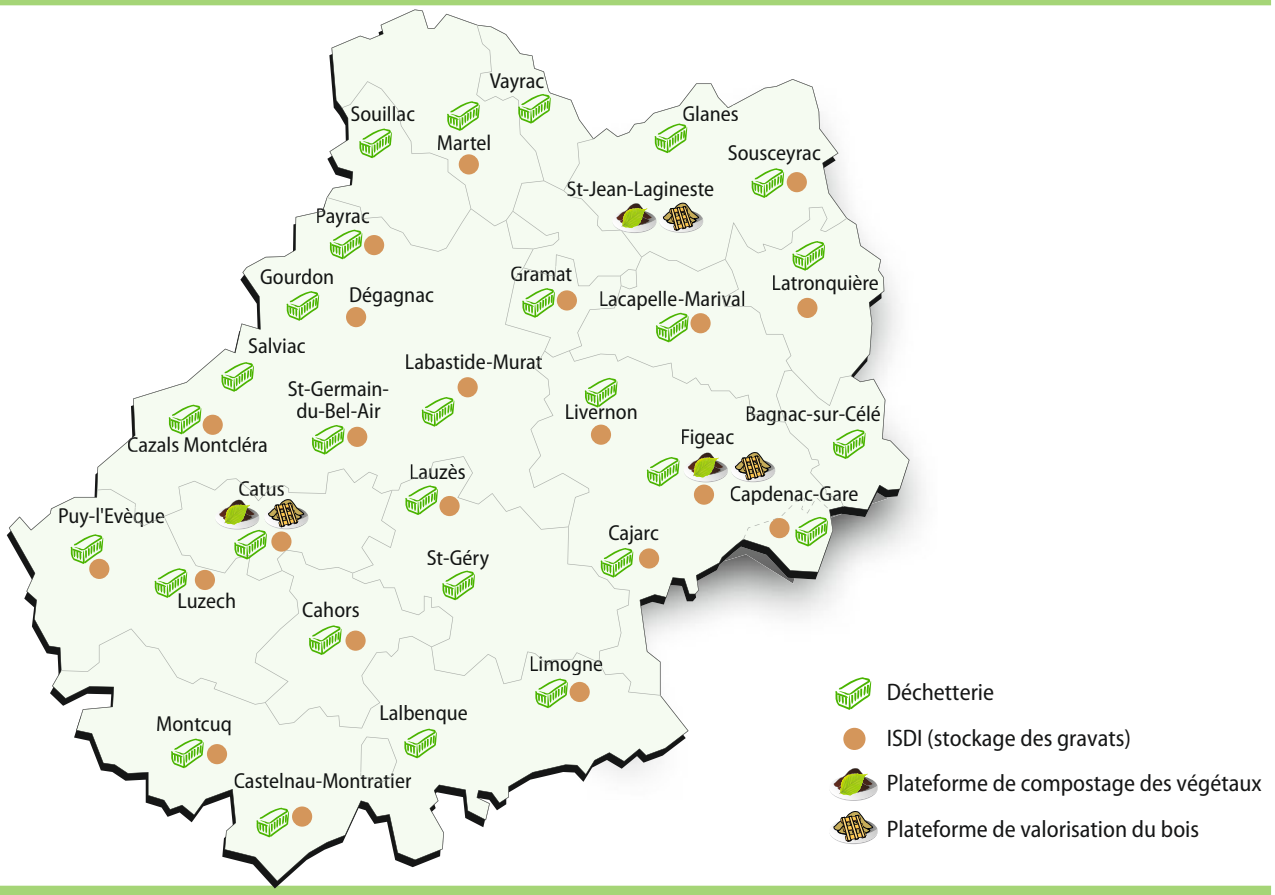

PROJETS

• **L'ouverture de la nouvelle déchetterie de Cahors** (650 000 €) est prévue pour l'automne 2013. D'une superficie totale de 5 780 m², elle sera équipée de 12 quais et disposera d'un site de stockage pour les déchets inertes.

Une zone sera dédiée aux déchets pouvant être réemployés.

• Les travaux pour **la construction de la déchetterie définitive de Gourdon** (400 000 €), en remplacement de l'installation métallique provisoire en place, seront lancés en 2013.

• **Le programme de travaux défini pour les 27 autres déchetteries du département** (1 500 000 €) en vue d'une part, d'améliorer le service rendu à l'usager et d'autre part, de les mettre en conformité suite aux évolutions réglementaires a été lancé au cours de l'année 2012. Ainsi 5 déchetteries du secteur de Catus ont d'ores et déjà bénéficié de ces aménagements, avec un soutien financier de l'ADEME. Les travaux pour les 22 déchetteries restantes seront entamés au printemps 2013.

• Compte-tenu de l'accroissement des apports de déchets verts et en lien avec le développement des systèmes collectifs de chauffage au bois, **la plateforme bois/compost de Saint-Jean-Lagineste** sera agrandie et le SYDED s'équipera de nouveaux matériels de broyage et de criblage nécessaires à l'activité (2 900 000 €).

BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 4 353 812 €

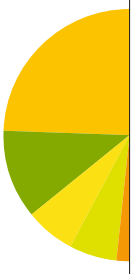

- 48,60 % Transfert et traitement des produits
- 22,75 % Charges de personnel
- 13,09 % Fonctionnement courant
- 11,85 % Charges financières et d'amortissement
- 3,71 % Frais de structure

RECETTES : 4 000 686 €

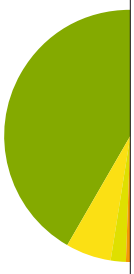

- 83,07 % Participations des collectivités
- 11,63 % Divers (prestations broyage, vente bois...)
- 4,12 % Apports des professionnels
- 1,18 % Participations des collectivités non membres

Tarif appliqué aux collectivités membres : 16,50 € HT/hab. (pop. DGF 2009)
Délibérations du 13/01/2012 - Réf. 2012-CS1-081

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

MODE DE COLLECTE

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :
➔ Collecte en porte à porte
Les déchets sont déposés en sac dans des conteneurs enterrés des bacs individuels ou collectifs marron ou gris.
La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Encombrants :
➔ Apports en déchetterie

Refus :
➔ Erreurs de tri collectées en bacs verts

QUANTITÉS TRAITÉES

Total déchets non valorisables (SYDED + hors département) **: 59 594 tonnes** (59 692 tonnes en 2011)
On constate une légère baisse des quantités de déchets non valorisables.

■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS

	2011	2012
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	43 025 t.	42 267 t.
Refus de tri (Lot + Hors département)	5 393 t.	5 515 t.
Encombrants (particuliers + professionnels)	11 274 t.	11 812 t.
TOTAL :	**59 692 t.**	**59 594 t.**

Moyenne lotoise : 236 kg/habitant
(Pop. INSEE 2012)
Moyenne nationale : 298 Kg/habitant
(ADEME - 2009)

La diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles est masquée par l'augmentation des quantités d'encombrants et de refus.

MODE DE TRAITEMENT

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire du SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement.

■ LES SITES DE TRAITEMENT

Le SYDED ne gère plus d'Installation de Stockage depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département :

- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) : **80,2 %**,
- l'incinérateur du SYTTOM 19 à St Pantaléon-de-Larche (19) : **18 %**,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) : **1.8 %**.

© DRIMM

LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS PAR SITE DE TRAITEMENT

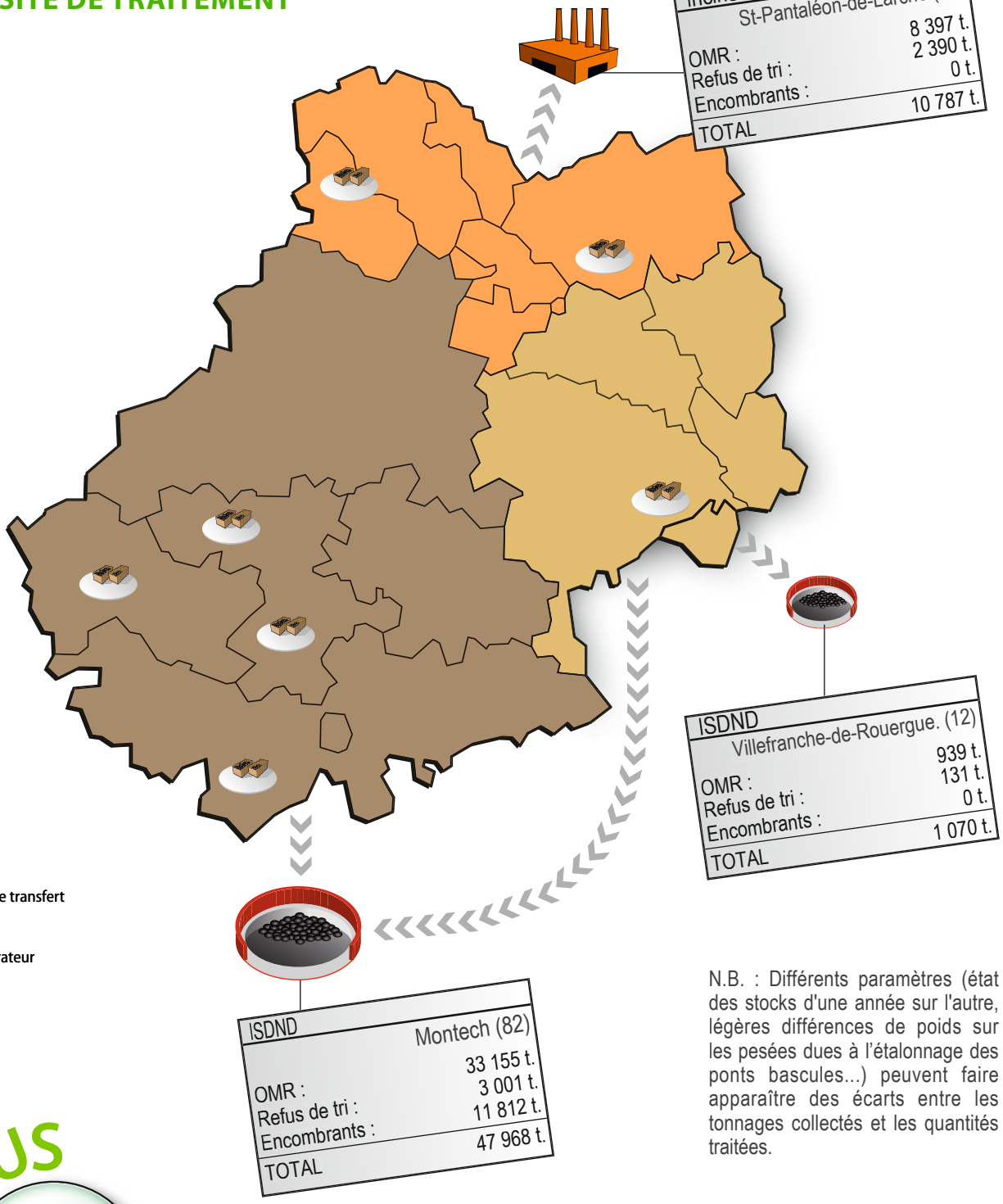

N.B. : Différents paramètres (état des stocks d'une année sur l'autre, légères différences de poids sur les pesées dues à l'étalonnage des ponts bascules...) peuvent faire apparaître des écarts entre les tonnages collectés et les quantités traitées.

FOCUS

RÉHABILITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉGAGNAC

Suite à sa fermeture définitive, des travaux de réhabilitation ont été réalisés en 2012 afin d'assurer la **maîtrise des impacts environnementaux** de ce site. En effet, les principales réalisations ont consisté au confinement des déchets dans un dispositif d'étanchéité, à la collecte et au traitement des eaux, au captage des biogaz ainsi qu'à la réintégration paysagère du site.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS

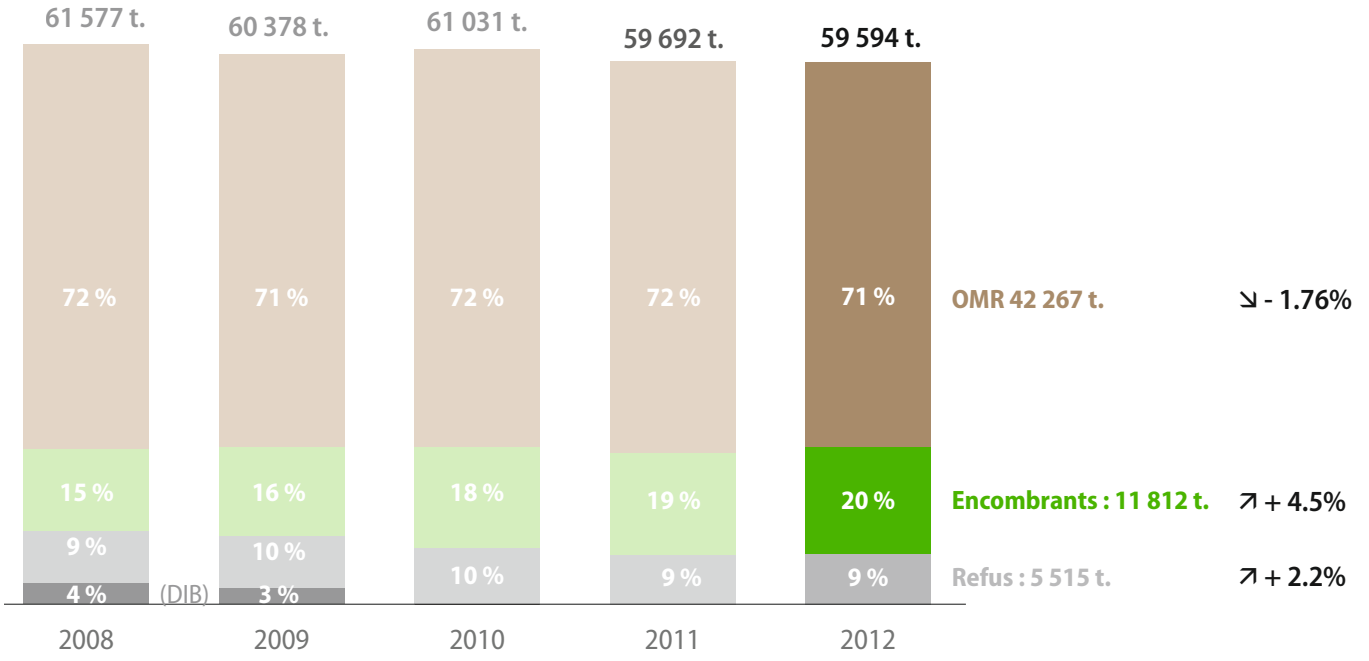

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont baissé de 1,76 % par rapport à l'an passé.

Rappel : suite à la fermeture de l'ISDND de Dégagnac, les déchets industriels banals (DIB) des professionnels ne sont plus repris par le SYDED.

FOCUS

ÉTUDE MODECOM

Afin de déterminer la composition des ordures ménagères du Lot et ainsi définir les organisations ou techniques à mettre en place pour améliorer leur gestion dans un objectif de valorisation maximale, le SYDED du Lot a choisi de réaliser une **caractérisation des ordures ménagères** suivant les prescriptions MODECOM™.

Pour réaliser cette étude, le SYDED a fait appel à un bureau d'études expérimenté spécialisé en gestion des déchets. Afin de tenir compte des spécificités du département et des flux saisonniers, **deux campagnes de caractérisations** ont été menées en 2012 (été et hiver).
Ainsi **plus de 3 tonnes d'ordures ménagères** ont été analysées.

Premiers enseignements :
Il résulte de l'étude que sur les 236 kg d'OMR collectés par habitant et par an, près de 75 % pourraient être détournés des bacs marrons/gris.

- **30 % sont recyclables** (cartons, bouteille PET, boîtes de conserve...)
- **45 % pourraient faire l'objet d'actions de prévention** telles que : composter ses déchets, limiter le gaspillage alimentaire, favoriser l'achat durable...

DÉPENSES : 6 785 505 €

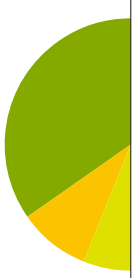

- 69,13 % Traitement hors département
- 18,38 % Frais de structure
- 12,25 % Charges de transfert
- 0,24 % Suivi post-exploitation des installations de stockage lotoises

RECETTES : 6 868 809 €

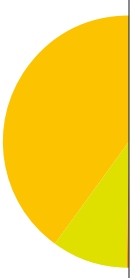

- 79,99 % Participations des collectivités
- 19,39 % Remboursement des autres activités (refus...)
- 0,62 % Autres (soutien valorisation, remboursement formations)

Tarif appliqué aux collectivités membres : 130 € HT/tonne
Délibérations du 13/01/2012 - Réf. 2012-CS1-081

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées, à la demande des enseignants.

Les outils de sensibilisation à l'environnement utilisés en classe sont le fruit d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

➔ **57 classes bénéficiaires - soit 1 280 enfants rencontrés**

Visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. La prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenue.

➔ **87 visites - soit 2 130 visiteurs**

Nouvelle signalétique sur le circuit de visite du site de Saint-Jean-Lagineste

Afin de mieux comprendre toutes les étapes de fonctionnement du centre de tri, des panneaux illustrés venant appuyer les explications des animateurs ont été créés.

Un site éco'malin...

Le SYDED a développé sur son site internet un espace consacré aux enfants. Il aborde de manière ludique des thématiques liées à l'environnement. Les petits éco'malins peuvent piocher dans les différentes "boîtes" du site pour y dénicher des jeux, des idées de bricolage, des recettes, des vidéos...

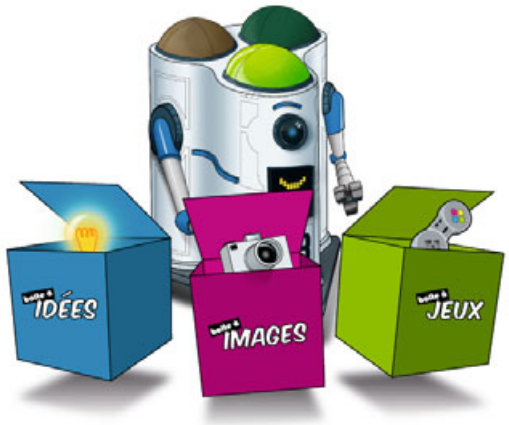

La particularité de ce site réside dans son ouverture aux reporters en herbes. En effet, les jeunes internautes peuvent contribuer à l'élaboration des différentes rubriques en déposant leurs productions sur les divers thèmes environnementaux abordés (eau, air, énergie, déchets...).

Rendez-vous sur :
ecomalin.syded-lot.fr

POUR LES ELUS LOCAUX

Rencontres départementales sur l'eau potable

Destinée aux élus lotois, cette journée a réuni **plus de 150 participants**. Elle leur a donné l'occasion de prendre connaissance du contexte local et de partager les expériences d'autres structures départementales (Gers, Charente-Maritime, Lot-et-Garonne et Dordogne). Les échanges entre les différents acteurs ont permis d'évoquer l'intérêt de mutualiser leurs moyens pour garantir à tous un accès permanent à une eau potable de qualité avec un prix maîtrisé.

L'accent a été mis sur les futurs enjeux techniques et financiers. De plus, l'actualisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable a été conforté.

Inauguration du centre de tri de St-Jean-Lagineste

Le 29 juillet, le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste a fait l'objet d'une deuxième inauguration, 12 ans après sa construction initiale. Cette manifestation a couronné les travaux d'extension et d'aménagement finalisés en 2011, les plus importants dans l'histoire du SYDED, aussi bien sur le plan technique, humain que financier.

En présence du personnel du site, les nombreux élus et personnalités présents à cette occasion ont pu découvrir l'ampleur de l'extension du bâtiment, **la technicité des équipements** du nouveau process, ainsi que **les aménagements ergonomiques des postes** de travail des agents de tri.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LE GRAND PUBLIC

Journal d'informations semestriel du SYDED (88 000 ex.)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées dans le "dossier spécial" ont été :

- L'eau potable : vers un partage solidaire des ressources pour sécuriser l'approvisionnement de tous (janvier).
- Que deviennent les déchets apportés à la déchetterie ? (juillet).

Campagne de communication sur les "nouvelles consignes de tri" des emballages en plastique

Menée selon les préconisations d'Eco-Emballages, elle s'est traduite notamment par des réunions avec les élus et l'envoi de documents informatifs (dépliant, fiche mémo-tri) aux foyers concernés, ainsi qu'un publireportage dans un journal local.

Panneaux d'information sur les sites de baignades

Avec les 23 sites de baignade recensés, dont deux ouverts cette saison, notre département dispose d'un précieux atout lui permettant de valoriser son patrimoine naturel.
Dans le cadre de sa mission d'assistance à la gestion des eaux de baignade, le SYDED les a tous équipés d'un panneau d'information du public. Ces supports permettent d'afficher les documents réglementaires obligatoires, les consignes de sécurité, ainsi que le communiqué "Inf'eau loisirs" (rivières) ou des informations quotidiennes (plans d'eau).

Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Le SYDED continue sa démarche de sensibilisation "éco-citoyenne" du public au-delà du cadre domestique. 21 conventions de partenariat ont été établies avec des associations et des collectivités (manifestations culturelles, sportives ou commerciales), parmi lesquelles :

- **Semaine Européenne du Développement Durable**, Gourdon
- **City Raid**, Cahors
- **Journée sport/nature des collèges lotois**, Catus
- **Festival Ecaussystème**, Gignac
- **Festival La Rue des Enfants**, Montcuq
- **Foire exposition**, Figeac

Campagne nationale "20 ans du tri sélectif"

Eco-emballages, partenaire de la plupart des collectivités pour la mise en place du tri sélectif, a été créé en 1992.
Pour marquer cet anniversaire symbolique, une campagne de communication a été lancée au niveau national : affichage, encarts dans la presse, diffusion de spots TV et radio...

Etant pionnier dans ce domaine, le SYDED a tenu à s'associer à cette opération.
Avec l'appui du Conseil général, ainsi que des municipalités de Cahors et Figeac, une campagne d'affichage a été réalisée sur les abribus du département et sur une partie des panneaux des deux villes participantes.

Perspectives pour l'année 2013

Tout au long de l'année, l'accent sera mis sur le thème de la réduction des déchets au travers notamment du SYnergie n° 11.
En parallèle, un soutien sera apporté à la démarche d'amélioration de l'éco-exemplarité déployée au sein du SYDED.
D'autre part, le travail pour la création d'un outil pédagogique sur l'eau potable sera poursuivi.
Pour améliorer l'information des collectivités adhérentes, l'espace extranet qui leur est dédié sera entièrement refait.

PRÉVENTION DES RISQUES

SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. A partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

Les membres du CHSCT ont été renouvelés au cours de l'année 2012. Ils se réunissent chaque trimestre sous la présidence de la Directrice en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

L'Evaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis quelques années d'une étude afin d'identifier les situations dangereuses et mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, toutes les évaluations sont mises à jour.

La pénibilité au travail

Suite à la nouvelle réglementation sur les retraites, un accord d'entreprise a été signé afin de prévenir la pénibilité au travail. Grâce à l'évaluation des risques professionnels et à des entretiens individuels, des facteurs de pénibilité ont été identifiés sur certains postes d'exploitation (chefs d'équipe, agents de tri et agents de pré-tri, agents d'alimentation et agents de presse) et des actions de prévention ont été définies.
Par ailleurs, des fiches individuelles visant à prévenir les expositions aux facteurs de pénibilité sont en cours de rédaction pour chaque poste du SYDED. Ces fiches sont validées lors des réunions du CHSCT et diffusées aux agents lors de leur départ de l'entreprise.

L'ergonomie des postes

Comme la plupart des métiers dits de « travail à la chaîne », les cadences et la répétitivité des gestes peuvent entrainer pour les agents, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Une démarche interne est engagée depuis de nombreuses années et des actions sont mises en place pour améliorer les conditions de travail.

L'étude des postes séniors

L'accord d'entreprise signé en 2009 en faveur de l'emploi des séniors (salariés de plus de 50 ans) afin, entre autre, d'améliorer les conditions de travail et de permettre un meilleur maintien dans l'emploi, est arrivé à son terme fin 2012. Il aura permis de définir diverses actions d'amélioration quant au rythme, à la posture et à l'environnement de travail. Il sera remplacé en 2013 par un accord sur le "contrat de génération".

La communication

Flash sécurité, affiches, fiches prévention, consignes… sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et leurs conséquences.
Une campagne d'information a, par exemple été diffusée pour rappeler les règles et consignes de sécurité pour l'utilisation des marchepieds, escabeaux et échelles.

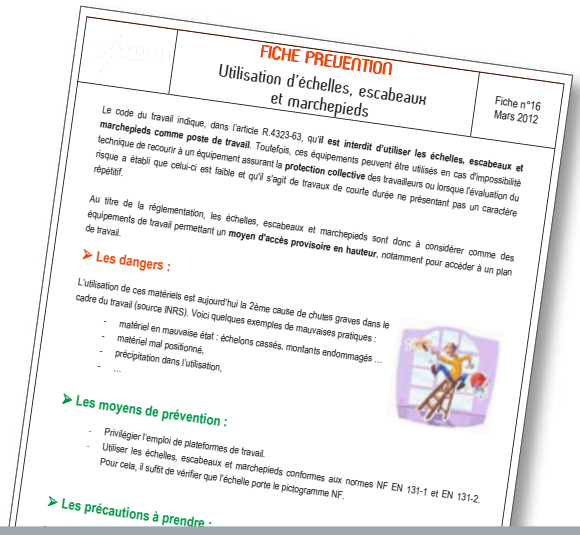

FICHE PREVENTION

Utilisation d'échelles, escabeaux et marchepieds

Fiche n°16
Mars 2012

Le code du travail indique, dans l'article R.4323-63, qu'**il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail**. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la **protection collective** des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que celui-ci est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

Au titre de la réglementation, les échelles, escabeaux et marchepieds sont donc à considérer comme des équipements de travail permettant un **moyen d'accès provisoire en hauteur**, notamment pour accéder à un plan de travail.

➢ **Les dangers :**

L'utilisation de ces matériels est aujourd'hui la 2ème cause de chutes graves dans le cadre du travail (source INRS). Voici quelques exemples de mauvaises pratiques :

- matériel en mauvaise état : échelons cassés, montants endommagés …
- matériel mal positionné,
- précipitation dans l'utilisation,
- …

➢ **Les moyens de prévention :**

- Privilégier l'emploi de plateformes de travail.
- Utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds conformes aux normes NF EN 131-1 et EN 131-2. Pour cela, il suffit de vérifier que l'échelle porte le pictogramme NF.

➢ **Les précautions à prendre :**

ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

En gérant des activités industrielles, le SYDED exploite des équipements qui peuvent générer des risques sur le plan environnemental (impacts et rejets liés à l'exploitation).

C'est pourquoi, le service Qualité-sécurité-environnement (service support transversal à toutes les compétences/activités) se charge de mettre en place des moyens de maîtrise de ces risques.

Dans la continuité du programme environnemental élaboré en 2009, de nombreuses actions planifiées ont été menées :

- **Réhabilitation de l'installation de stockage de Dégagnac** en tenant compte des contraintes environnementales (insertion paysagère, gestion des odeurs…). Mise en place d'un **suivi post-exploitation** sur 30 ans conformément à la réglementation relayée par la DREAL (contrôles des eaux de ruissellement, des eaux souterraines, du biogaz, garanties financières…).

- **Poursuite de la mise à jour administrative des sites** (Installations de stockage des déchets inertes).

Les services de l'Etat (DREAL, DDT…) n'ont pas réalisé de contrôle sur les sites en 2012. Cependant, de nombreux échanges ou rencontres ont eu lieu pour lever les observations et demandes de précédents audits (études protections foudres et flux thermiques…).
L'année 2012 a été marquée par 2 incidents localisés et contenus nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers. **Aucune conséquence environnementale n'a été constatée**.

Concernant la prévention des impacts sur l'environnement, **l'année 2013** sera marquée par les évolutions récentes **de la règlementation** (déchetteries, chaufferies, stockage du combustible bois). **Elles seront prises en compte pour l'ensemble des activités**. Par ailleurs, **la démarche éco-exemplaire** a été engagée en 2012. Elle entrera dans sa phase active afin de **renforcer la sensibilisation des agents** aux problématiques environnementales.

LEXIQUE

Base de valorisation : site regroupant plusieurs équipements tel qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : lieu de stockage des déchets

Centre de tri : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

Déchetterie (ou déchèterie) : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se défaire par la collecte des ordures ménagères.

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

Déchets assimilés : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

Déchets Industriels Banals (DIB) : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels, suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Déchets inertes : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles…).

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Déchets dangereux des ménages (DDM) : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier. Ils sont aussis nommés déchets diffus spéciaux (DDS).

Déchets non valorisables (ou déchets ultimes) : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

Déchets organiques : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

Déchets recyclables : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes…) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

Déchets volumineux : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (CET de classe 3).

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (CET de classe 2).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

Plateforme de valorisation : aire étanche sur laquelle les végétaux sont transformés en compost et le bois non traité en combustible pour alimenter les chaudières des réseaux de chaleur.

Quai de transfert : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

Refus : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

Traitement : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets ? appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30

SYDED du Lot - Les Matalines 46150 CATUS
Tél. 05 65 21 54 30 - Fax 05 65 21 54 31 - E-mail : accueil@syded-lot.fr - Site Internet : www.syded-lot.fr

Réalisation et impression : SYDED du Lot - Version du 2 juillet 2013